Questions orales

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE POURCENTAGE DU PNB AFFECTÉ AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES—L'INCIDENCE SUR LE PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Avant les élections, son parti disait qu'il fallait consacrer 2.5 p. 100 du produit national brut à la recherche scientifique et au développement. Pour ce faire, il faudrait qu'il y ait 40,000 nouveaux scientifiques d'ici 1983.

Compte tenu des programmes d'austérité instaurés par son gouvernement et la plupart des gouvernements des provinces, programmes qui ont eu comme conséquence de réduire plutôt qu'augmenter les fonds consacrés à la recherche dans les universités, le ministre peut-il nous dire comment il se propose de renverser cette tendance très dangereuse?

L'hon. Heward Grafftey (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur. J'aimerais féliciter le député d'avoir été nommé critique officiel de son parti.

[Français]

Je profite de l'occasion pour lui offrir mes meilleurs vœux. [Traduction]

Consacrer 2.5 p. 100 du produit national brut aux fins de la recherche et du développement constitue à la fois un objectif et un défi pour le gouvernement actuel. D'ailleurs, nous avons déjà entrepris d'étudier diverses façons d'offrir des stimulants fiscaux à l'industrie ainsi que les subventions quinquennales des conseils aux universités. Bientôt, quand nous aurons pris une décision à cet égard, le député constatera par lui-même que nous visons à consacrer 2½ p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement, et il sera alors complètement satisfait.

• (1500)

M. Orlikow: Selon la proposition beaucoup plus modeste du gouvernement précédent visant à consacrer à la recherche et au développement, d'ici à 1983, 1½ p. 100 du produit national brut, il nous aurait fallu exiger de l'industrie qu'elle augmente d'environ 27 p. 100 ses dépenses annuelles. Etant donné que l'industrie a augmenté ses dépenses cette année de moins d'un tiers de la somme prévue par le gouvernement précédent, chiffre en soi insuffisant, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour persuader l'industrie, dont une bonne partie est sous contrôle étranger, de jouer le même rôle dans notre pays que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés du monde?

M. Grafftey: Je puis assurer au député que j'ai déjà eu des entretiens avec les fonctionnaires du CNR et de la direction de l'industrie dans mon ministère. J'ai également consulté et continue à consulter le président du Conseil du Trésor et le ministre d'État chargé du Développement économique. Enfin, j'ai déposé devant le comité du cabinet tous les projets de mon ministère.

Je suis sûr que nous prendrons très bientôt une décision à cet égard et dans tous les autres domaines et, je répète ma réponse à la première question: le député sera convaincu que le gouvernement actuel envisage avec beaucoup de sérieux cet objectif de 2½ p. 100 au chapitre de ses programmes économiques.

LES PÉNITENCIERS

L'EMPLOI DE GAZ POUR MAÎTRISER UN DÉTENU

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général qui en est déjà prévenu. On aurait cherché à asphyxier au gaz un détenu dénommé Renaud, alors qu'il était enfermé dans sa cellule dans la prison de Laval, le 3 septembre dernier.

Étant donné que l'emploi de gaz contre un seul détenu dans une pièce fermée n'est pas normal, c'est le moins qu'on puisse dire, le solliciteur général ou ses fonctionnaires ont-ils ordonné la tenue d'une enquête sur l'incident?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations): Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'emploi de gaz dans les circonstances mentionnées par le député est tout à fait contraire à la ligne de conduite de mon ministère et également à l'une des recommandations présentées à la Chambre par le comité composé des représentants de tous les partis.

L'incident s'est produit le 3 septembre dernier, je pense. Le 7 septembre, on a mené une enquête interne. Par suite de cette enquête, deux solutions se dégageaient nettement: soit congédier le gardien responsable, soit le réprimander sévèrement. Les autorités ont décidé de le réprimander. Je suis convaincu que l'agent en cause ne recommencera pas.

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROY (BEAUCE)—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: A l'ordre! Hier, l'honorable député de Beauce (M. Roy) a soulevé un rappel au Règlement alléguant qu'une motion avait été adoptée par la Chambre de façon illégale et irrégulière. Il a demandé que cette motion soit annulée. L'honorable député de Beauce a cité quelques précédents pour démontrer qu'il était possible d'annuler certains travaux de la Chambre; je dois signaler, cependant, que dans un tel cas il faut démontrer clairement l'existence de certaines irrégularités. En l'instance une telle démonstration nécessiterait la détermination d'un rappel au Règlement par la présidence relativement à une motion qui n'est pas présentement à l'étude à la Chambre. L'honorable député comprendra que la présidence ne peut se prononcer sur une telle question.

Même si la présidence pouvait prendre en considération un tel rappel au Règlement, elle ne pourrait trancher la question en faveur de l'honorable député de Beauce. En effet, il suffit de consulter certains précédents de la Chambre qui correspondent exactement à la situation à laquelle s'oppose l'honorable député de Beauce. Parmi ces nombreux précédents je me réfère plus particulièrement à celui du 12 septembre 1968 qui décrit exactement une situation identique. De plus, il est important de signaler que la Chambre ne s'est pas opposée lorsque la motion du très honorable premier ministre a été présentée le 9 octobre 1979.